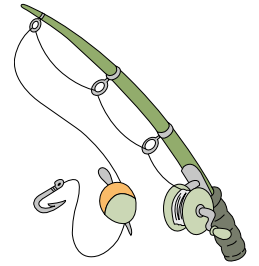


RÈGLEMENT SARTHE MARATHON



Le classement de la régularité des marathons est réalisé au coefficient

(La place multipliée par 1000 et divisée par le nombre de pêcheurs.

Les cinq meilleurs coefficients seront additionnés)

Lors d'une épreuve par équipes comptant pour le Challenge Sarthe Marathon, un pêcheur ne pourra concourir seul à ce marathon

PARTICIPATION A LA FINALE DÉPARTEMENTALE

Seuls sont retenus pour le classement, les cinq meilleurs résultats obtenus avec le même équipier. (Seuls les noms inscrits sur les cartons faisant foi sur l'identité des concurrents)

30 à 40 équipes maximum pourront participer, en fonction du parcours retenu.

Si un pêcheur se trouve qualifié dans deux équipes différentes, la première de ces deux équipes qui aura atteint cinq marathons avec le même équipier, sera retenue.

Si un cas se présente, il sera étudié par les organisateurs de marathons qui décideront de la participation ou non de l'une des équipes concernées.

Si le pêcheur d'une équipe déclare forfait, l'équipe ne peut participer, sauf cas exceptionnel discuté entre les organisateurs.

Dans ce nombre d'équipes, il devra y avoir au minimum : 1 équipe par clubs organisateurs de marathons + 1 équipe par catégorie (Non licenciés, extérieure au département, jeunes, vétérans, féminines)

Si le nombre d'équipes n'atteint pas 40, les meilleures équipes avec 4 ou 3 résultats PEUVENT être repêchées. La finale départementale est ouverte à TOUS (Licenciés ou non)

Ils ne pourront participer à la finale régionale qui est ouverte qu'aux pêcheurs licenciés.

Ajustement du règlement :

Une participation de 2€ par marathon manquant sera demandée aux équipes qualifiables qui n'auraient pas atteint les cinq participations.

PARTICIPATION A LA FINALE RÉGIONALE

Sont qualifiées pour la finale Régionale : les deux premières équipes sarthoises de la régularité des Sarthe marathons réalisés l'année N-1 de la finale et les deux premières équipes lors de la finale départementale qui se déroule l'année de la finale Régionale

En cas de forfait d'un pêcheur appartenant à une des équipes qualifiées, l'équipe sera remplacée par la suivante dans la catégorie ou elle a obtenu sa qualification.

LA FINALE RÉGIONALE EST OUVERTE EXCLUSIVEMENT AUX PÊCHEURS LICENCIÉS AUX CR PAYS DE LA LOIRE.

LES ESCHEs et LONGUEUR DE CANNES

Dans tous les marathons à la canne disputés en Sarthe, la longueur des cannes sera de 11m50 MAXIMUM

Esches : 1 litre MAXIMUM toutes confondues.

Amorce : 12 litres y compris terre

Dans les marathons pêche libre (Quiver - Moulinet - Canne 13m).

Esches : 1,50 litre MAXIMUM

Amorce : 20 litres MAXIMUM y compris terre

(Tout litige sera tranché par les organisateurs du challenge Sarthe Marathon)

